

Tarifs Redevance Incitative 2020

(Délibération n°D2019_12_17_228A)

Communes concernées : Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins.

Tarifs des composantes de la redevance	
PF_{entité} Part fixe par entité facturable (foyer, administrations, professionnels,...) :	98,28 € / entité/an
PF_{eq. hab} Part fixe par nombre d'équivalent habitant par entité	7,21 € / équivalent habitant/an
PV_{levée} Part variable selon le nombre annuel de présentations du ou des bacs Minimum de 10 levées par an facturées automatiquement pour les résidences principales et 4 pour les secondaires	Bac roulant : 2,29 € / levée Bac de 40 litres : 1,92 € / levée
PV_{poids} Part variable selon le poids de déchets (part non due pour les usagers équipés d'un bac de 40 litres)	<u>Ménages en bacs de collecte individualisés :</u> ✓ En dessous de 170 kg/équivalent habitant/an : 0,18 € / kg d'ordures ménagères résiduelles ✓ Au-delà de 170 kg/équivalent habitant/an : 0,21 € / kg d'ordures ménagères résiduelles <u>Autres usagers du service :</u> ✓ 0,18 € / kg d'ordures ménagères résiduelles
P_{refus d'identification}	596,28 €/an